



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/CONF.191/L.17
19 mai 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés
Bruxelles (Belgique), 14-20 mai 2001

Session thématique interactive

MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOI

**Un emploi décent aux fins de la lutte contre la pauvreté
et du développement dans les PMA**

Résumé établi par le secrétariat de la Conférence

1. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a, en tant qu'organisme chef de file, organisé la session thématique consacrée à la mise en valeur des ressources humaines et à l'emploi. Conformément à la nature tripartite de l'OIT, des exposés ont été présentés par des représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs; au total, 27 exposés, y compris ceux de représentants de donateurs et d'organisations internationales, ont ainsi été présentés. La session a porté sur les trois grands thèmes suivants : le rôle de la mise en valeur des ressources humaines dans l'accélération de la croissance économique, l'amélioration de la compétitivité et le renforcement des capacités des pauvres; le rôle de la création d'emplois dans la réduction de la pauvreté; et les principaux domaines d'action pour offrir à tous un emploi décent.

Le rôle de la mise en valeur des ressources humaines dans l'accélération de la croissance économique, l'amélioration de la compétitivité et le renforcement des capacités des pauvres

2. On s'accorde à reconnaître que pour assurer une croissance économique soutenue, il faut disposer du capital humain nécessaire et en tirer parti. L'emploi est le moyen le plus efficace de réduire la pauvreté. Les caractéristiques de l'emploi dans les PMA offrent un bon aperçu des problèmes auxquels sont confrontés ces pays en matière de développement, leur main-d'œuvre étant à la fois un atout et un handicap pour un développement durable. L'un des arguments avancés est que les ressources humaines sont le principal instrument dont les PMA disposent pour réduire la pauvreté.

3. Au cours du débat, on a fait valoir que les politiques devaient tenir compte des spécificités structurelles des marchés du travail dans les PMA. Premièrement, l'agriculture traditionnelle et le secteur informel, dont la productivité est très faible, représentent une énorme partie des emplois (environ 80 à 90 %). Deuxièmement, la répartition inégale des terres nuit à la création d'emplois. Troisièmement, le nombre de travailleurs indépendants est très élevé. Dans l'ensemble, la situation de l'emploi se caractérise par une productivité médiocre et une faible rentabilité du travail.

4. Outre la structure de l'emploi, les PMA se heurtent à des problèmes qui entravent leur capacité de réaliser les objectifs de développement, tels qu'un fort accroissement démographique et des problèmes de santé comme la prolifération du VIH/sida; ces problèmes ont des incidences directes sur les efforts consentis pour réduire le chômage et combattre la pauvreté.

Le rôle de la création d'emplois dans la réduction de la pauvreté

5. S'ils veulent réduire la pauvreté par la création d'emplois décents, les PMA doivent parvenir à une croissance économique durable. La croissance économique est une condition *sine qua non* de l'expansion de l'emploi et, partant, de la diminution de la pauvreté. Toutefois, les participants ont également insisté sur le fait que la croissance économique était un moyen d'assurer le développement humain, et non pas une fin en soi. Il importe d'adopter une démarche intégrée du développement qui tienne compte en particulier des aspects de la croissance relatifs à l'emploi. Avec un système approprié d'incitations et d'institutions, la croissance économique dans les PMA peut être une croissance à forte intensité d'emplois.

6. Un emploi décent contribue à faire reculer la pauvreté et ce pour de multiples raisons. La situation des pauvres s'améliore s'il y a : i) augmentation de l'emploi salarié; ii) augmentation des salaires réels; iii) augmentation du travail indépendant des pauvres; iv) augmentation de la productivité du travail indépendant; et v) amélioration des termes de l'échange du produit du travail indépendant ou du revenu du travail salarié.

7. Ces objectifs devraient s'inscrire dans une stratégie de lutte contre la pauvreté mettant l'accent sur les droits fondamentaux, les régimes officiels ou informels de sécurité sociale, la représentation et les institutions sociales. La constitution d'organisations et le dialogue garantissent la représentation de tous les individus et permettent l'exercice d'autres libertés. Dans les PMA, il est rarement possible d'intégrer des régimes de sécurité sociale dans le système d'emploi salarié. Il faut donc trouver des systèmes novateurs pour offrir une protection sociale aux pauvres, en particulier dans le secteur non structuré.

Principaux domaines d'action prioritaires

8. Pour porter ses fruits, une stratégie de réduction de la pauvreté par la création d'emplois doit être fondée sur une croissance rapide à forte intensité d'emplois qui permette à chacun d'exercer en toute liberté un emploi décent, productif et lucratif.

9. Cette stratégie pourrait comprendre les éléments suivants :

- Un taux élevé de croissance à forte intensité d'emplois;
- La promotion du travail indépendant en faisant des pauvres des entrepreneurs productifs;
- Une augmentation de la productivité du travail salarié et du travail indépendant des pauvres;
- Une amélioration des termes de l'échange du produit du travail des pauvres;
- Des possibilités d'emploi spécialement conçues pour les ménages dont la situation de l'emploi est particulièrement médiocre;

- La mise en place d'un système de protection sociale pour les groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les enfants.

10. Ces stratégies doivent être élaborées et mises en œuvre dans le cadre de partenariats associant PMA, pays donateurs et organisations internationales, et visant notamment à :

- Renforcer la capacité des pays de mieux s'intégrer dans l'économie internationale grâce à l'assistance technique;
- Élaborer des stratégies pour la fourniture d'emplois décents;
- Faire en sorte que les migrations contribuent à la réduction de la pauvreté;
- Instaurer des partenariats en faveur du progrès social;
- Améliorer la qualité de la recherche.

11. Une stratégie rationnelle et pragmatique de création d'emplois visant à accélérer la croissance économique devrait non pas être mise en œuvre de manière isolée, mais s'inscrire dans une stratégie globale et cohérente de développement s'appuyant sur un environnement politique, économique et juridique approprié - paix, bonne gouvernance, accès aux marchés, allègement de la dette, élimination du travail des enfants, respect des droits fondamentaux des travailleurs, dialogue social et participation. Il s'agit là de préalables indispensables pour inverser la marginalisation des PMA et aider ces pays à participer à l'économie mondiale.

Propositions de mesures à effet immédiat

12. Les propositions de mesures à effet immédiat de l'OIT visent à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015, objectif fixé lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies, et à soutenir le processus de développement des PMA. Elles peuvent être classées en quatre grandes catégories :

- i) Mise en valeur des ressources humaines et emploi : L'objectif principal est de respecter les caractéristiques spécifiques des PMA en proposant un ensemble d'éléments pouvant être intégrés dans les stratégies nationales d'emploi et de soutenir les programmes nationaux de réduction de la pauvreté s'appuyant sur le renforcement

d'une croissance à forte intensité d'emplois. L'accent est plus particulièrement mis sur les aspects suivants : infrastructure à forte intensité d'emplois; perfectionnement des compétences et formation professionnelle (pour les jeunes surtout); travail indépendant par le soutien aux entreprises (et aux femmes chefs d'entreprise en particulier); emploi coopératif; accès aux services financiers (surtout le microfinancement) et aux systèmes d'information sur le marché du travail.

Un mélange de développement économique local et de mise en valeur des ressources humaines nécessaires au renforcement de la compétitivité des PMA dans le commerce international a également été proposé. Dans ce contexte, deux projets ont été évoqués : le programme de renforcement des capacités *Train for Trade* de la CNUCED et le programme commun de la CNUCED et de l'OIT relatif à un revenu minimum lié à la fréquentation scolaire (programme MISA). Le Mozambique s'est porté volontaire pour être l'un des trois pays pilotes dans lesquels le projet sera mis en œuvre.

- ii) Protection sociale : L'objectif principal est de fournir une protection sociale à ceux qui ne peuvent bénéficier des régimes officiels de sécurité sociale. L'accent est mis sur des approches nouvelles et économiques pour une extension de la protection sociale aux pauvres, en particulier dans le secteur non structuré et le secteur rural. Des propositions novatrices ont également été présentées, par exemple une structure de réassurance pour les régimes communautaires d'assurance-maladie et un programme destiné aux familles les plus pauvres et les plus vulnérables, dans le cadre duquel le versement des allocations (revenu minimum) est subordonné à la fréquentation d'un établissement scolaire.
- iii) Dialogue social : L'objectif principal est de faire en sorte que les partenaires sociaux (travailleurs et employeurs) et les ministères du travail soient pleinement associés à l'élaboration et l'exécution des stratégies nationales de réduction de la pauvreté dans les PMA et que ces stratégies tiennent compte des préoccupations en matière d'emploi et de travail décent. Cette approche passe par le renforcement de la capacité des partenaires sociaux de participer pleinement à l'élaboration des politiques économiques et sociales, notamment grâce à la formation. Le dialogue social est le meilleur moyen de garantir la maîtrise nationale des stratégies de réduction de la

pauvreté, en particulier dans le cadre des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté de la Banque mondiale et du FMI.

- iv) Groupes vulnérables : Cette catégorie vise avant tout les groupes particulièrement vulnérables, comme les enfants victimes des pires formes d'exploitation et les travailleurs infectés par le VIH/sida; elle porte essentiellement sur la prévention et la lutte contre l'exclusion sociale.
